



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

TPSGC.PAAFL-APLFE.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.

**LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT**

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Armoured Vehicles Support/Soutien des véhicules blindés
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage Phase III 6C1
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Projet d'AFL Projet d'amélioration des forces légères	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-206234/B	Date 2023-03-24
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-206234	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$BL-319-29019
File No. - N° de dossier 319bl.W8476-206234	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2023-05-12 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Charbonneau-Fortin, Annie	Buyer Id - Id de l'acheteur 319bl
Telephone No. - N° de téléphone (873) 355-4977 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Not Applicable Sans objet	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Projet d'augmentation des forces légères
pour le
ministère de la Défense nationale

Demande de renseignements

W8476-206234/B

L'autorité contractante, désignée à la page précédente, est le représentant du Canada pour les questions et les commentaires portant sur le présent document.	
Date et heure de clôture de la demande de renseignements (DR)	Date de clôture : Indiquée sur la première page.
Adresse courriel pour soumettre des questions :	TPSGC.PAAFL-APLFE.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca



Table des matières

1. But et nature de la demande de renseignements.....3

2. Informations sur le projet – Veuillez vous référer à W8476-206234 (référence A) pour obtenir les information sur le projet4

3. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales4

4. Calendrier approximatif du projet.....4

5. Activités d’engagement à venir4

6. Instructions pour la préparation de la réponse5

7. Remarques importantes à l’intention des répondants5

8. Modifications à la DR et date de clôture5

9. Précisions sur les réponses5

10. Surveillant de l’équité.....5

11. Sécurité6

Annexe A – Questions relatives à l’établissement des coûts.....7

Registre des modifications

N°	Description	Date de publication
1.	Demande de renseignements (DR/B) sur le projet d'augmentation des forces légères (AFL)	27 mars 2023
2.		
3.		

Projet d'augmentation des forces légères (AFL)

Référence A : **AFL DR/A (incluant la notice technique)**
<https://canadabuys.canada.ca/fr/occasions-de-marche/appels-d-offres/pw-bl-319-28038>

1. But et nature de la demande de renseignements

- 1.1. Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) souhaite obtenir les commentaires de l'industrie sur le projet d'augmentation des forces légères (AFL). Ces commentaires seront utilisés par le gouvernement du Canada (GC), le ministère de la Défense nationale (MDN) et les Forces armées canadiennes (FAC).
- 1.2. Voici les objectifs de la demande de renseignements (DR) :
 - a) Obtenir une mise à jour des établissements des coûts soumis lors de la DR/A (référence A). Le Canada reconnaît les impacts que peuvent avoir les fluctuations économiques sur les établissements des coûts du projet.
 - b) D'offrir aux précédents répondants l'opportunité de soumettre des modifications aux informations techniques ou du soutien en service fournies dans leur réponse initiale, le cas échéant.
 - c) Fournir à l'industrie un nouvel échéancier approximatif du projet d'AFL.
- 1.3. La présente DR ne constitue pas un appel d'offres ni une demande de propositions (DP). La présente DR ne donnera pas lieu à une entente ni à un contrat. La présente DR ne constitue nullement un engagement de la part du GC, et elle n'autorise aucunement les répondants potentiels à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamé au Canada. En outre, la DR ne doit pas être considérée comme un engagement à publier une demande de soumissions subséquente ou à attribuer un contrat pour les travaux décrits aux présentes.
- 1.4. Les répondants sont encouragés à indiquer, parmi les renseignements fournis au Canada, tous ceux qu'ils considèrent comme exclusifs ou confidentiels. Le Canada traitera les réponses conformément à la [Loi sur l'accès à l'information](#). Le Canada ne divulguera pas de renseignements exclusifs ou de renseignements délicats sur le plan commercial à d'autres participants ou à des tiers, sauf dans la mesure qui est prévue par la Loi. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la [Loi sur l'accès à l'information](#).
- 1.5. La participation à la présente DR est encouragée, mais elle n'est pas obligatoire. La présente DR ne servira pas à établir une liste de fournisseurs potentiels pour les travaux à venir. De même, la participation à la présente DR n'est ni une condition ni un préalable pour participer à toute invitation à soumissionner subséquente.
- 1.6. La présente DR se veut une continuité de la DR/A. Une DR peut être utilisée pour solliciter l'industrie pour diverses raisons. L'objectif de cette nouvelle DR est de fournir une mise à jour aux échéanciers du projet ainsi que de demander aux répondants de la DR précédente de partager une mise à jour de leur établissement des coûts, le cas échéant. L'industrie est invitée à examiner le dossier de demande de renseignements et à fournir des réponses conformément aux instructions de la section 6 ci-dessous.
- 1.7. Les répondants ne recevront aucun remboursement pour les frais engagés pour répondre à la présente DR. Les réponses à la présente DR ne seront pas retournées à leur expéditeur.
- 1.8. Des représentants du MDN, de SPAC et d'Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) examineront les réponses de l'industrie. Le Canada se réserve le droit d'embaucher des experts-conseils indépendants ou d'utiliser des ressources de l'appareil gouvernemental, s'il le juge nécessaire, pour l'examen des

réponses. Ces dernières ne seront pas évaluées; toutefois, le Canada pourrait utiliser les informations communiquées par l'industrie pour élaborer ou modifier le document de spécifications des exigences techniques ou d'autres aspects de l'approche d'approvisionnement.

2. Informations sur le projet – Veuillez vous référer à W8476-206234 (référence A) pour obtenir les informations sur le projet

3. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales

3.1. Voici une liste de lois et de politiques gouvernementales qui pourraient avoir des incidences sur toute demande de soumission subséquente :

- a) L'Accord de libre-échange canadien (ALEC) pourrait s'appliquer.
- b) Les accords commerciaux internationaux ne s'appliqueront pas.
- c) La Politique sur les retombées industrielles et technologiques (RIT), y compris la proposition de valeur, pourrait s'appliquer.
- d) La Loi sur la production de défense s'appliquera.
- e) La Politique sur la sécurité du gouvernement du Conseil du Trésor s'appliquera.
- f) Le Programme des marchandises contrôlées s'appliquera.
- g) Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCF-EE) pourrait s'appliquer.
- h) Une exception au titre de la sécurité nationale (ESN) pourrait s'appliquer.
- i) La Stratégie d'approvisionnement en matière de défense s'appliquera.
La liste ci-dessus n'est pas exhaustive.

4. Calendrier approximatif du projet

4.1. Le calendrier suivant est fourni à l'industrie à titre de référence pour répondre à la DR. Ce calendrier n'est qu'à titre d'information seulement et ne constitue pas un engagement de la part du Canada.

	Activités	Échéancier
a)	Date de présentation des réponses à la DR/B	Voir la page couverture de la DR
b)	Séances d'engagement avec l'industrie telles que : publication de l'ébauche des documents techniques (exigences techniques et opérationnelles, questions pour l'industrie, etc.) et potentiellement des séances individuelles.	2024 et 2025
c)	Demande de soumissions	2026
d)	Attribution du contrat	2027
e)	Capacité opérationnelle initiale (COI)	2028
f)	Capacité opérationnelle totale (COT)	2029

Tableau 1 – Calendrier approximatif du projet

5. Activités d'engagement à venir

5.1. Le Canada pourrait, à sa discrétion, offrir des occasions de consultation ultérieure, par exemple des rencontres individuelles pour les répondants intéressés. Si le Canada décide de tenir des séances individuelles avec l'industrie, les occasions seront affichées sous forme de modification à la présente DR sur <https://canadabuys.canada.ca/fr>.

6. Instructions pour la préparation de la réponse

- 6.1. Pour faciliter l'examen des réponses à la présente DR, les répondants sont invités à suivre le guide de réponse ci-dessous et à fournir les informations demandées si elles sont disponibles. Les répondants peuvent par ailleurs fournir tous les renseignements supplémentaires qu'ils jugent pertinents pour le projet.
- a) Pour les répondants fournissant une mise à jour de leurs établissements des coûts, veuillez fournir l'annexe A (précédemment Annexe D sous la DR/A) ainsi que toutes modifications aux informations techniques ou du soutien en service fournies dans leur réponse initiale.
 - b) Pour les nouveaux répondants, veuillez consulter la section 6 de la référence A pour obtenir des instructions détaillées.
 - c) Les répondants doivent fournir les coordonnées d'une personne-ressource dans leur réponse.

7. Remarques importantes à l'intention des répondants

- 7.1. Les demandes de renseignements et autres communications concernant la présente DR ainsi que les activités de consultation de l'industrie qui y sont liées doivent être adressées exclusivement à l'autorité contractante de SPAC. Comme il ne s'agit pas d'une invitation à soumissionner, le Canada ne répondra pas nécessairement par écrit et ne distribuera pas forcément les réponses à tous les répondants.

Annie Charbonneau-Fortin
Services publics et Approvisionnement Canada

IMPORTANT: Les réponses doivent être soumises par voie électronique à l'autorité contractante, à l'adresse suivante : TSPGC.PAAFL-APLFE.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

8. Modifications à la DR et date de clôture

- 8.1. Des modifications pourraient être apportées à la présente DR; le cas échéant, elles seront publiées sur le site <https://canadabuys.canada.ca/fr>. Le Canada demande aux répondants de consulter <https://canadabuys.canada.ca/fr> régulièrement pour vérifier les modifications apportées, s'il y a lieu.
- 8.2. Les réponses à la présente DR doivent être soumises à l'attention de l'autorité contractante du SPAC identifiée ci-dessus. Le Canada apprécierait d'obtenir la mise à jour des établissements des coûts dès que possible.
- 8.3. Le Canada acceptera les réponses ou les informations supplémentaires fournies après la date et l'heure de clôture.

9. Précisions sur les réponses

- 9.1. Le Canada peut, à sa discrétion, communiquer avec les répondants à tout moment pour préciser un aspect de leurs réponses.

10. Surveillant de l'équité

- 10.1. Le Canada a retenu les services de P1 Consulting Inc. à titre de surveillant de l'équité (SE) indépendant dans le cadre du processus d'approvisionnement du projet d'AFL. Le rôle d'un SE est d'observer toutes les interactions

entre le Canada et l'industrie et de fournir une attestation de l'équité, de l'ouverture et de la transparence du processus d'approvisionnement.

10.2. Le surveillant de l'équité devra notamment assumer les responsabilités suivantes :

- a) Examiner toutes les communications et tous les documents liés au processus d'approvisionnement.
- b) Participer aux réunions entre le Canada et l'industrie.
- c) Faire part au Canada de ses commentaires sur des problèmes potentiels en matière d'équité.
- d) Attester de l'équité du processus d'approvisionnement.

11. Sécurité

11.1. Le projet d'AFL comprendra des exigences relatives à la sécurité. Comme une enquête de sécurité peut être longue, les répondants doivent commencer le processus le plus tôt possible. Pour savoir comment obtenir une attestation de sécurité pour votre organisation, veuillez copier et coller le lien suivant dans un navigateur : <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/organisation-organization/enquete-screening-fra.html>.

Annexe A – Questions relatives à l'établissement des coûts

1. Portée

- 1.1. L'annexe consacrée à l'établissement des coûts du parc de PSMT consiste à demander des renseignements sur l'estimation indicative des coûts. Certains livrables incluent dans les deux (2) tableaux présentés ci-dessous, n'ont pas encore été définis. On demande aux répondants de fournir une évaluation indicative ou d'ordre de grandeur approximatif pour le plus grand nombre d'articles possible en fonction de leur expérience de gestion de programmes comparables. Si un élément de coût ne peut être donné pour quelque raison que ce soit ou s'il est inclus dans le prix d'un autre article, veuillez en fournir l'explication dans votre réponse.
- 1.2. On encourage les répondants à fournir des renseignements additionnels sur l'établissement des coûts qui, d'après eux, pourraient intéresser le Canada.
- 1.3. Aux fins de cette annexe seulement, les répondants doivent présumer que la quantité totale de véhicules et de remorques légères est de 330 dans chacun des cas. La répartition des PSMT entre les différentes versions doit être définie plus tard au cours du processus d'acquisition. Pour mieux comprendre le coût du projet basé sur la dernière option, veuillez préciser les prix des différentes quantités apparaissant dans les tableaux ci-dessous.

2. Acquisition

Article	Acquisition – Questions relatives à l'établissement des coûts	Prix unitaire ferme 0 = aucun coût
Acquisition		
1.	Équipement Pour chaque version, veuillez fournir le coût unitaire de toutes les EOP décrites à l'annexe A. Quantités fermes et étendues :	
	a) 165;	
	b) 0-150;	
	c) 151-200;	
	d) 201-330	
1.1.	Plateformes de soutien de mobilité tactique – Personnel	
1.2.	Plateformes de soutien de mobilité tactique – Cargaison	
1.3.	Plateformes de soutien de mobilité tactique – une seule version capable de répondre aux besoins des deux versions (Personnel et Cargaison)	
1.4.	Remorques légères	
2. Gestion du projet		
2.1.	Plan de gestion de projet	
2.2.	Plan de gestion des données	
2.3.	Ordre du jour et compte rendu de réunion	
2.4.	Plan de gestion des risques	
2.5.	Registre des risques	
Services de soutien logistique intégré (SLI)		
3.	Gestion de l'équipement	

Article	Acquisition – Questions relatives à l'établissement des coûts	Prix unitaire ferme 0 = aucun coût
3.1.	Plan de gestion de l'équipement	
4.	Recherches et appui techniques (TIES)	
4.1.	Technicien (taux horaire)	
4.2.	Ingénieur (taux horaire)	
5.	Soutien pour la mise en service	
5.1.	RST – Maintenance (taux horaire)	
5.2.	RST – Formation (taux horaire)	
6.	Ingénierie des systèmes	
6.1.	Plan d'acceptation	
6.2.	Plan d'assurance de la qualité	
6.3.	Revue des exigences relatives au système	
6.4.	Revue de la conception préliminaire	
6.5.	Revue de la conception critique	
6.6.	Revue préalable à la production	
6.7.	Plan de l'ingénierie des systèmes	
6.8.	Plan de l'ingénierie de la sécurité des systèmes	
6.9.	Réunions d'examen technique	
7.	Services de formation à contrat	
7.1.	FMCI - formation des opérateurs (anglais et français)	
7.2.	FMCI - formation des techniciens (anglais et français)	
7.3.	Didacticiel pour la FMCI – formation des opérateurs et des techniciens (anglais et français)	
8.	Gestion du matériel	
8.1.	Plan de soutien logistique intégré (SLI)	
8.2.	Relevé d'analyse du soutien logistique (LSAR)	
8.3.	Base de données de LSAR	
8.4.	Documentation sur l'approvisionnement	
8.5.	Réunion d'approvisionnement initial	
8.6.	Liste des marchandises contrôlées (le cas échéant)	
8.7.	Instructions concernant la disposition des marchandises contrôlées (le cas échéant)	
9.	Environnement d'information électronique (EIE)	
9.1.	Plan d'information électronique	
10.	Maintenance	
10.1.	Programme de maintenance préventive	
10.2.	Programme de maintenance corrective	
11.	DDT (fournir les prix pour les deux langues, le cas échéant) (au moins jusqu'au niveau 2)	
11.1.	Dossier de publications techniques – Manuel de l'opérateur (anglais et français)	
11.2.	Dossier de publications techniques – Manuel technique (anglais et français)	
11.3.	DDT – Dessins	
11.4.	Manuels de maintenance préventive et corrective (anglais et français)	

Article	Acquisition – Questions relatives à l'établissement des coûts	Prix unitaire ferme 0 = aucun coût
11.5.	Liste des pièces basées sur le LSA intégrée dans un manuel de maintenance électronique	
12.	Logiciel	
12.1.	Octroi et renouvellement de licence	
13.	Gestion de la configuration	
13.1.	Plan de gestion de la configuration	
13.2.	Contrôle des premiers articles de production	
13.3.	Examen avant livraison	
13.4.	Vérification de la configuration fonctionnelle	
13.5.	Vérification de la configuration physique	
14.	Gestion de l'obsolescence	
14.1.	Plan de gestion de l'obsolescence	
15.	Outils et équipement d'essai spécialisés (OEES)	
15.1.	Exigences en matière d'OEES	
16.	Propriété intellectuelle	
16.1.	Licence des droits de PI indiqués	
17.	Cyberassurance	
17.1.	Programme de Cyberassurance	

Tableau 2 – Questions relatives à l'établissement des coûts – Acquisition

3. Soutien en service

- 3.1. Fournir une ventilation des coûts annuels approximatifs pour les items suivants du soutien de la PSMT et des remorques légères après la clôture du projet. Aux fins de l'établissement des coûts, veuillez présumer qu'un contrat axé sur le rendement sera octroyé. Au minimum, veuillez fournir le coût de chacun des items suivants. Vous pouvez en ajouter en fonction des besoins.

Article	Soutien en service – Questions relatives à l'établissement des coûts	Coût annuel
18.	Services de soutien logistique intégré (SLI)	
18.1.	Gestion des propositions de modification technique (PMT)	
18.2.	Gestion de la configuration (GC)	
18.3.	Gestion de l'obsolescence (GO)	
18.4.	Gestion des publications techniques	
18.5.	Mises à niveau majeures/réinitialisation en milieu de vie	
18.6.	Réparation et révision (R&R) – Coûts annuels prévus	
18.7.	Réparation des sous-systèmes ou des composants	
18.8.	Coût annuel moyen des pièces de rechange du FEO et heures de main-d'œuvre par véhicule lorsque l'âge du parc se situe : i. Entre 0 et 5 ans; ii. Entre 6 et 10 ans; iii. Entre 11 et 15 ans.	
18.9.	Coût annuel moyen de l'entreposage et de la maintenance du système de protection de la soute ventrale contre les explosions lorsqu'entreposé chez le FEO (s'il n'est pas intégré).	

Article	Soutien en service – Questions relatives à l'établissement des coûts	Coût annuel
18.10.	Réapprovisionnement des pièces de rechange (pièces consommables et non réparables)	
18.11.	Ensemble de pièces de rechange prêtes à l'emploi	
19.	Soutien de l'entrepreneur à l'EGE et au parc de PSMT	
19.1.	Soutien technique (taux horaire)	
19.2.	Soutien d'ingénierie (taux horaire)	
19.3.	Soutien à la gestion de l'approvisionnement (taux horaire)	
20.	Licence des droits de PI	
20.1.	Frais annuels	
21.	Coûts de maintenance additionnels nécessaires pour répondre aux exigences opérationnelles	
21.1.	Transportabilité (transport aérien - avion). Préciser les coûts additionnels qu'on devra encourir pour la maintenance préventive avant de procéder au largage, pour la maintenance corrective après avoir procédé au largage, ainsi que pour la préparation des palettes et de l'emballage en vue du largage. i. PSMT; ii. Remorque légère.	
21.2.	Transportabilité (transport aérien - hélicoptère). Préciser les coûts additionnels qu'on devra encourir pour la maintenance préventive avant de charger un véhicule au moyen d'une élingue et pour la maintenance corrective après avoir procédé au chargement en raison du stress et des dommages attribuables aux opérations de chargement par élingage. Veuillez également préciser les coûts de préparation du véhicule en vue de son chargement par élingage. Donner des précisions sur ce qui suit : i. PSMT; ii. Remorque légère.	
21.3.	Système de protection de la soute ventrale contre les explosions (si la solution offerte est de type amovible)	

Tableau 3 – Questions relatives à l'établissement des coûts – Soutien en service